Après quelques paroles vibrantes, sous la chaleur desquelles se percevait une émotion contenue, les applaudissements éclatèrent et tous les convives, debout, saluèrent plusieurs fois l'orateur de leurs bravos. Je ne m'étais pas trompé, me dis-je : c'est un homme ! Il faut que je le connaisse.

⁂

Le bal était dans son plein : les danseurs bercés par une nouvelle valse de Métra, glissaient sur le parquet ciré comme sur la surface congelée d'un lac ; l'atmosphère de la salle était surchauffée; des corbeilles de fleurs s'échappaient des effluves énivrantes, et sous les arcades dorées, dans la lumière crue des lustres en cristal, poudroyaient des atomes étincelants, comme poudroie en Provence, au mois de juillet, la poussière jaune des routes, soulevée par le *mistral furieux*.

Un de mes voisins de table, qui goûte peu, comme moi d'ailleurs, les délices de la scottish et de la mazurka, m'entraîna dans un salon voisin : nous nous assîmes dans une causeuse et tout en roulant une cigarette de ce fin tabac que prise si haut le Grand-Seigneur, nous commençâmes une conversation à bâtons rompus.

⁂

— Mais à propos, dis-je à mon interlocuteur, comme amené à cette question par la fièvre naturelle du dialogue, — à propos, comment se nomme l'orateur de tantôt ?

— Vous ne le connaissez pas ? me répondit-il ; *oh ! alors, son nom livré sans commentaires ne vous apprendrait rien.* Voulez-vous savoir ce qu'il a fait, ce qu'il a créé, devrais-je dire, car, vous le savez, on fait avec *quelque chose*, tandis que l'on crée *avec rien*.

— Ah ! parlez : je suis tout yeux, tout oreilles. Un homme dont l'œuvre en dit plus que le nom est rare : il y a tant de célébrités dont le nom est plus connu que ne le sont tous les travaux.

— Eh bien, voici : *Il* — je le nommerai *Il* — *est né à Limoges : à quelle date, je ne* pourrais exactement le préciser, mais il doit être dans sa soixantième année. A dix-huit ans, il terminait les plus brillantes études et il entrait dans l'administration. Un bel avenir s'ouvrait devant lui : il avait, comme on dit vulgairement, le pied dans l'étrier. Quelques années après, il épousait une charmante jeune fille, et ce mariage semblait marquer le point de départ d'une vie toute de bonheur. Jeunes tous deux, tous deux beaux, intelligents; sinon riches, du moins dans une aisance *convenable, que leur manquait-il pour* être heureux ?

Hélas ! demandez-le à Dieu chaque jour : le plus précieux de tous les biens : la santé, au bout de six mois de mariage, la tombe s'ouvrait et sur un lit de fleurs, dans tout l'éclat de la jeunesse, de la beauté, de l'amour, la jeune épousée, sur les joues de laquelle les pâles violettes de la mort avaient remplacé les roses de la vie, — la jeune femme, dis-je, descendait dans le sombre caveau, sous les yeux d'un mari désespéré.—Imaginez une pire douleur ! Pour moi, je n'en connais pas. Comment l'homme n'en mourut-il pas ? Je ne sais. Le coup avait été violent, mais le jeune époux — chrétien, ai-je besoin de l'ajouter ? — était comme ces cèdres gigantesques du Liban, à la forte sève et dont la cime s'élève jusque dans les nuages, défiant la foudre dans la profondeur des cieux.

Le jeune homme ne défia pas Dieu : il ensevelit dans son cœur le souvenir de la créature adorée qu'il avait perdue et jura que de sa vie il n'aimerait plus aucune femme. Il quitta Limoges, qui lui rappelait un si poignant souvenir et vint se fixer à Paris.

Qu'y fit-il ? Ce qu'il y fit, le voici en peu de mots : sa position étant brisée, il s'en refit une par sa plume courageuse et indépendante : il fonda et rédigea en chef quinze ou vingt journaux qui eurent en leur temps une grande vogue, et dont l'un des principaux, que notre héros fonda avec Emile de Girardin, la *Presse vient de cesser* sa publication. Mais ce n'est pas là sa gloire. Accablé de la plus grande douleur qui puisse frapper un homme, il comprenait la souffrance et il travailla ardemment à soulager les misères qui régnaient autour de lui,

En 1849, à la suite du terrible fléau qui ravagea Paris, il fonda la Société des orphelins du choléra, qui recueillit et éleva les enfants privés de leurs parents par la maladie ; il créa ensuite la société de secours mutuels de Vaugirard : l'*Union des familles*, et se vit décerner bientôt la présidence d'honneur de onze sociétés identiques. Je n'énumérerai pas les innombrables œuvres instituées par lui et qui se font honneur de le nommer pour leur président ou leur vice-président ; je m'arrêterai à l'œuvre capitale de sa vie, à celle qui fera connaître d'un trait l'homme : il a fondé, en 1862, la société nationale d'encouragement au bien !

— La *Société d'Encouragement au Bien?* Est-il possible ? Mais le nom de son auteur n'est pas complètement inconnu.

— Cela ne m'étonne nullement. « A d'autres l'honneur, à moi la peine » — telle est sa devise. Il n'est que secrétaire général de la Société, de cette Société qui sera, comme l'a dit un jour le président de l'œuvre, la gloire de sa vie.

Est-ce tout ? oh ! que non. Dans la chaîne d'or de ses bienfaits, je détacherai un autre bienfait : la Société charitable du *Sou du bon Dieu*; cette dernière œuvre, c'est lui qui la soutient entièrement de ses deniers ; sans autres ressources que sa plumes; il travaille toujours et il subvient à tous les besoins.

Ce que M. de Montyon fit avec sa fortune, lui l'accomplit avec son cœur.

— Mais nommez-le moi donc !

— Vous désirez tant le connaître? Je vous présenterai à lui. Je ne continuerai pas l'énumération de toutes les œuvres de bienfaisance, les actes de sauvetage qu'il a accomplis, les nombreuses *Etudes qu'il a faites dans le but* d'améliorer le sort des classes pauvres et qui lui a vala plusieurs médailles d'or; des livres qu'il a écrit spécialement pour la jeunesse et dont un *Monsieur Marcel* en est à sa cinquantième édition; des hommes de toute sorte dont l'ont honoré beaucoup de souverains étrangers; sachez seulement qu'il n'est que chevalier de la Légion d'honneur.

— C'est toujours l'application de la devise, seulement cette fois, retournée à son auteur par le gouvernement : «A d'autres l'honneur, à lui la peine ! »

— Et maintenant, pour conclure. Vous n'ignorez pas à quelle épreuve sont soumises les bonnes dagues de Tolède : elles doivent impunément, pour la pureté de leur pointe et de leur fils, transpercer un écu de cinq francs. La plume d'HONORÉ ARNOUL, trempée comme ces célèbres lames a résisté à toutes les séductions de l'argent. Elle est toujours aussi indépendante et aussi dévouée à toutes les nobles causes. Dernièrement, il me disait, en me montrant la masse énorme de ses ouvrages : « Vous le voyez, j'ai beaucoup écrit dans ma vie, je n'en suis pas plus riche pour cela. » Connaissez-vous beaucoup d'écrivains qui en puissent dire autant ?

⁂

A ce moment, un danseur fit irruption dans notre salon : — Comment ! vous ne dansez pas ?

— Nous faisons mieux que cela, répondîmes-nous : nous causons.

— Et de quoi... oude qui causez-vous! sans indiscrétion au moins !

D'Honoré Arnoul.

— On n'en causera jamais assez : c'est un grand cœur. Mais, messieurs, je vous en prie, prenez part au bal, amusez-vous avec nous : Honoré Arnoul serait désolé, je vous assure, d'être la cause, même involontaire, de votre absence de la fête.

Cette dernière considération nous décida, et nous entrâmes dans la salle du bal, au moment où, entre un quadrille et une polka, Coquelin cadet détaillait à son éblouissant auditoire le monologue fameux des *Ecrevisses*.

FRANZ RAUWEZ.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU NORD.

Résultats probables de l'exercice 1885. — De toutes les conventions intervenues en 1883 entre l'Etat et les grandes Compagnies, celle applicable à la Compagnie du Nord est la plus simple. Cela tient d'abord à ce que cette Compagnie n'a pas contracté de dette envers l'Etat du chef de la garantie ; ensuite sa situation financière, les produits de ses anciennes lignes, lui ont permis de supporter facilement l'aggravation de charges résultant de l'entrée au compte d'exploitation de réseaux secondaires *importants* aujourd'hui terminés. Enfin, la région dans laquelle elle se développe est peu étendue, déjà abondamment desservie par les lignes anciennes et il ne restait plus que fort peu de chose à faire pour compléter le réseau ferré.

La nouvelle convention a incorporé dans le réseau principal de la Compagnie 950 kilomètres déjà exploités ou rachetés par la Compagnie. Sur ce chiffre, 626 kilomètres, comprenant les réseaux de Lille-Valenciennes, de Lille-Béthune, du Nord-Est, le chemin industriel de Lille et les chemins d'intérêt local concédés à la Compagnie du Nord, dans divers départements, étaient déjà à la charge du réseau principal qui en payait les insuffisances. Il n'y a donc rien de changé à cet égard. Mais le reste, soit 324 kilomètres, comprenant le réseau de Picardie-et-Flandre et les lignes cédées par l'Etat, est venu grever de ses insuffisances le compte d'exploitation.

Comme pour les autres Compagnies, il n'y a plus, on le sait, pour la Compagnie du Nord qu'un seul compte d'exploitation comprenant l'ensemble du réseau, qui bénéficie de l'ensemble des recettes, y compris les résultats de l'exploitation des deux ceintures de Paris et qui doit pouvoir à l'ensemble des dépenses, y compris les allocations de la compagnie pour la caisse des retraites, les impôts, les frais de controle, les indemnités pour accidents, pertes, avaries et incendies, ainsi que les résultats des traités par lesquels la Compagnie a prêté son concours financier, à diverses Sociétés pour la construction de chemins de fer correspondants.

Or, au 2 décembre 1885, l'ensemble des recettes est de 146,378,000 fr. En y ajoutant les produits des quatre dernières semaines calculées à 3,200,000 fr., soit 12,800,000 fr., on obtient pour les recettes probables de l'exercice 159,178,000 fr. Mais il faut en retrancher la part de la Compagnie de l'Ouest dans les recettes de la ligne d'Amiens à Rouen qui lui appartient pour un tiers, soit environ 500,000 fr. ce qui ramène à 158,678,000 fr. le chiffre probable des recettes de 1885.

En 1884, les dépenses ont été de 51 29 0[0 des recettes. Cette année, des procédés économiques d'exploitation ont été appliqués à diverses sections du réseau. Tous les efforts ont d'ailleurs été dirigés vers la diminution des frais d'exploitation et l'on peut espérer de ce chef une large réduction sur l'année dernière. En évaluant les dépenses à 48 0[0 des recettes, elles s'élèveraient à 76,165,000 fr., ce qui ferait ressortir un produit net de 82,513,000 francs.

Le produit net doit faire face à toutes les charges du réseau, sans y comprendre celles du nouveau, tel qu'il résulte des conventions intérieures. Sur le solde, la Compagnie prélève 20 millions à titre de dividende garanti. Le reste sert à couvrir la garantie accordée par l'Etat au nouveau réseau. S'il y a excédent, celui-ci revient aux actionnaires jusqu'à ce que le produit distribué atteigne 38.062.500 fr. Au delà, les deux tiers de l'excédent appartiennent à l'Etat et le reste à la Compagnie. S'il y a insuffisance, l'Etat parfait la différence au moyen d'avances remboursables sur les premiers excédents.

En considérant l'ensemble des charges, nous voyons qu'elles ont été, en 1884, de 57,955,000 francs ; en outre il faut tenir compte de divers accroissements résultant des travaux complémentaires, etc., ce qui portera l'ensemble des charges à une somme approximative de 59,767,000 fr., et ce qui réduit le bénéfice a 24,746,000 fr.; si l'on y ajoute le produit du réseau belge, environ 2 millions.

Ce bénéfice permet de distribuer aux actions le même dividende que l'année dernière, soit 48 fr., au moyen d'un léger prélèvement de 454,000 fr. sur la réserve extraordinaire.

Il n'est pas inutile de rappeler que, l'année dernière, le dividende de 48 fr. n'avait été obtenu qu'au moyen d'un prélèvement de 950.000 fr. sur la même réserve.

Le dividende sera donc de 64 fr. en y ajoutant l'intérêt.

Si l'on compare ce chiffre au dividende probable qui sera servi pour la période correspondante, on se trouve en présence des chiffres suivants :

Compagnie de l'Est...	35	francs
— Ouest.	38	—
— Midi..	50	—

Ce dernier chiffre forme exactement le montant du dividende garanti.

LES ÉLECTIONS PARTIELLES

La proposition, déposée M. Lefèvre-Pontalis, relative aux élections partielles, rencontre dans la presse un accueil unanime. Le *Journal des Débats* publie à ce sujet un article dont nous extrayons les passages suivants :

La réforme proposée est, d'ailleurs, des plus simples. Elle portent que, dans les départements nommant plus de quatre députés, il ne sera procédé à des élections partielles qu'en cas de vacance de deux sièges au moins. Si elle est signée de M. Lefèvre-Pontalis et de M. Lockroy, c'est parce qu'ils représentent les deux départements de France les plus riches en députés, le Nord et la Seine.

Mettre en mouvement le suffrage uninersel parce que Paris aurait perdu 1 député sur 38, ou le Nord 1 sur 20, ce serait peu raisonnable et fort inutile, au gré des auteurs de la proposition. Voilà pourquoi ils ont franchi l'espace qui les sépare, enjambé les trois quarts des bancs de la Chambre et donné le piquant spectacle que nous contemplons.

Tous les hommes de bon sens approuveront leur motion. Nous vivons sous le régime du scrutin de liste, et la première condition pour que ce scrutin s'exerce, c'est qu'il y ait une liste ; M. de La Palisse lui-même aurait reconnu cette évidente vérité. Quand un département n'a que quatre députés, ou moins, il serait trop injuste de laisser se prolonger une vacance qui lui enlève le quart de sa représentation ; dans ce cas, il faut faire fléchir la règle. Mais, si les députés restants sont au nombre de plus de quatre, surtout s'ils sont au nombre de huit, de dix, de dix-neuf ou de 37, il n'y a nul inconvénient à attendre une seconde mort ou une seconde démission.

On fatigue les électeurs, et on finit par les dégoûter, en les convoquant trop souvent. Ajoutons, ce qui a bien sa valeur, qu'on épuise aussi les candidats. Nous ne parlerons pas de Paris, où l'on trouvera toujours des amateurs de sièges législatifs.

Mais dans le Nord, dans le Pas-de-Calais, dans les autres départements à grande surface, la perspective d'une campagne électorale à soutenir isolément, sans compagnons de lutte, est de nature à faire reculer plus d'un courage et plus d'un portemonnaie.

SITUATION METEOROLOGIQUE. — La bourrasque située hier près de Skudesnoes s'est transportée sur la Baltique; son centre est ce matin vers Wisby (738 mlm). Une tempête sévit sur les côtes de Danemark, de l'Allemagne et il neige à Berlin. La zone des basses pressions s'étend jusque vers Scilly (751 mlm). En France, les vents sont forts et la mer grossie sur les côtes de la Bretagne et de la Manche ; celles de l'Océan sont menacées.

La température reste très basse en Finlande ; elle est douce sur l'ouest et le sud du continent. Le thermomètre marquait ce matin — 26° à Haparanda, 0 à Copenhague, à Paris, Nice, 10 à Rome et 11 à Malte.

En France, les mauvais temps vont continuer. Une accalmie a eu lieu hier, à Paris, mais la pluie a repris cette nuit.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

L'abondance des matières nous force à ajourner à demain la suite de nos feuilletons.

LES JOURNALISTES TÉMOINS EN JUSTICE.

— Nous avons annoncé mardi que l'un de nos collaborateurs avait été assigné comme témoin dans l'affaire du «paria» Martinet qui viendra cette après-midi devant le tribunal correctionnel de Lille.

C'est la première fois, ajoutons-nous, que, dans le Nord, un représentant de la presse est appelé à fournir son témoignage en pareil cas.

Peut-il, en conscience, déposer ? La question est fort délicate, et l'un de nos confrères de la presse lilloise, l'*Echo du Nord*, la commente aujourd'hui en ces termes :

L'affaire de Lys-lez-Lannoy comporte en elle-même un médiocre intérêt ; mais elle se complique d'une question connexe qui intéresse le journalisme tout entier, et sur laquelle il importe de fixer la jurisprudence. Le *paria* a en effet assigné, comme témoin à décharge, M. G. Caillot, rédacteur au *Journal de Roubaix*, qui assistait à la réunion.

Or, un journaliste que ses obligations professionnelles conduisent à assister à une réunion au cours de laquelle sont commis des actes délictueux, peut-il être assigné comme témoin et déposer sur ces actes ?

Déjà, il y a un an environ, un fait analogue s'est produit devant le tribunal correctionnel de la Seine, à la suite des désordres de la salle Lévis; une demi-douzaine de journalistes ayant refusé de déposer ont été condamnés à l'amende.

Nous estimons, quant à nous, que cette attitude est la seule qui convienne à la presse dans une circonstance de ce genre, et que le rôle du journaliste assigné doit se borner à renvoyer le tribunal au compte-rendu des faits qui ont motivé la poursuite.

Nous croyons savoir que c'est aussi l'avis de notre confrère et qu'il opposera à l'interrogatoire du président du tribunal un refus de déposition motivé d'une façon analogue.

Cet article contient une légère inexactitude : notre collaborateur ignore si c'est le paria Martinet qui l'a fait assigner et s'il l'a été comme témoin à charge ou à décharge.

Mais les réflexions de l'*Echo du Nord* sont fort judicieuses. Nous partageons complètement son avis, et nous croyons, comme lui, qu'il importe de fixer la jurisprudence sur un point qui vise particulièrement l'honneur et les intérêts du journalisme.

Contribution sur les voitures et bêtes de trait.—On vient d'afficher un avis de M. le maire de Roubaix rappelant aux contribuables intéressés, ainsi que les obligations qu'ils ont à remplir, les dispositions de la loi concernant les déclarations relatives à la contribution sur les voitures, chevaux, mules et mulets.

Les déclarations comprenant les éléments de cotisation existant au commencement de 1886, doivent être faites à la Mairie avant le 16 du mois de janvier 1886.

Les déclarations qui ont été faites précédemment, étant valables pour toute la durée des faits qui y ont donné lieu, ne doivent pas être renouvelées, mais elles doivent être modifiées dans le cas de changement de résidence hors de la commune ou du ressort de la perception, et dans le cas de modifications survenues dans la nature et le nombre des éléments impossables.

Chronique religieuse. — Vendredi, 8 janvier, à quatre heures, un sermon sera donné par le R.P. Félix, en la chapelle de la Visitation, boulevard de Strasbourg.

Jeudi, 21 janvier, il sera procédé, à la mairie, à l'adjudication de la fourniture du papier et de la ficelle nécessaires au service de la Condition publique pendant l'année 1886.

Inquisition gouvernementale. — Les préfets ont reçu l'ordre de concentrer des renseignemens officiels sur l'attitude, la conduite et la manière de servir de tous les gardes champêtres communaux. Les renseiguements seront fournis par les maires au moyen d'un état signalétique.

Il y a bon nombre d'années que nous n'avons eu un hiver aussi pluvieux. Depuis plus d'un mois, il pleut à verse tous les jours. Par ce temps détestable, les infortunés piétons sont condamnés à patauger du matin au soir dans la boue et les flaques d'eau, ce qui n'est pas précisément d'une hygiène parfaite.

Ajoutons que si le service de la voirie se fait d'une façon satisfaisante sur certains points de la ville, il en est d'autres, principalemeet dans les quartiers de l'Epeule et de la Guinguette, où il laisse beaucoup à désirer.

Evidemment on n'attend pas du service de la voirie que le pavé de nos rues soit sec et d'une propreté absolue lorsque la pluie ne cesse de tomber pendant des semaines entières ; mais de là à l'excès contraire, il y a loin, et dans une ville comme la nôtre, on ne devrait jamais avoir le moindre reproche à adresser à un service aussi bien organisé et que l'on paie fort cher !

Vous ne saviez pas qu'on nous annonce tout simplement la fin monde pour cette année ? Lisez plutôt ce proverbe bien connu en pays normand :

Quand Georges, Dieu crucifiera,
Que Marc le ressuscitera,
Et que Sain-Jean le portera
La fin du monde arrivera!!!

Or, en 1886, le vendredi saint tombe le jour de la Saint-Georges, le jour de Pâques tombe le jour de la Saint-Marc et la Fête-Dieu tombe le jour de la Saint-Jean-Baptiste : donc la fin du monde ne peut manquer d'arriver en 1886.

TOURCOING

L'affaire de mœurs, que nous avons relatée hier, ne présente pas le caractère de gravité qu'on soupçonnait tout d'abord, ainsi qu'il résulte des constatations médicales et de l'enquête menée par M. Chamberlin, commissaire de police.

Une bagarre s'est produite dimanche soir au Blanc-Seau, à la sortie des estaminets. Des contraventions avaient été dressées contre les tapageurs, mais le délit se complique pour l'un d'eux, Joseph Jannels, tisserand, d'un outrage public à la pudeur.

Les pigeons voyageurs.— D'après le recensement, Tourcoing compte actuellement dix-neuf sociétés ayant un effectif de 6,360 pigeons qui prennent part aux concours.

Un accident de voiture. — Jeudi, vers onze heures et demie du matin, une petite fille de dix ans 1[2, Joséphine Roger, traversait la rue du Château à l'intersection de la rue de Renaix ; elle n'avait pas aperçu une voiture de louage appartenant à M. Camille Vandemelbrouck ; malgré les cris du conducteur, l'enfant ne se gara pas à temps et fut renversée par le cheval : la voiture passa au-dessus d'elle, heureusement sans l'atteindre. On releva la petite fille et on la transporta dans une maison voisine. M. le docteur Brunet, accouru aussitôt, constata quelques contusions sur le corps et à la tête, mais sans aucune gravité.

LILLE

Société industrielle du Nord de la France. — Nous avons publié, dans notre numéro du 31 décembre le récit d'un incident qui s'est produit dans la dernière réunion de la société.

A cette occasion, nous recevons d'une personne la note suivante, que notre impartialité nous fait un devoir de reproduire, mais pour laquelle nous dégageons entièrement notre responsabilité, comme nous l'avons, du reste, fait jusqu'à présent, dans cette affaire :

« D'après les renseignements qui nous parviennent, M. de Swarte a répondu à chacune des objections de M. Pinel pour ce qui le concernait.

» Quant à MM. Julien et Wickershermer, comme ils ne sont pas membres de la société, ils n'étaient pas présents et ne pouvaient répondre.

» Relativement au reproche que M. Pinel a fait à M. de Swarte, d'agir dans un intérêt particulier, M. Pinel, invité par ce dernier, qui protestait, à prouver ce qu'il avançait, n'a pu y parvenir.

» La Société industrielle, jusqu'à présent, reste neutre dans cette question de soupape. Du reste, son mode d'agir, en les cas analogues, réside dans les rapports de ses commissions et non en une autre manière. »

Les bulletins gommés.— Les dernières élections de Tarn ont remis sur le tapis la question des bulletins gommés ; on sait que la vertueuse commission de recensement de ce département a annulé plus de 800 de ces bulletins qui auraient dû être attribués aux conservateurs.

Les journaux opportunistes ont naturellement crié bravo à ce déni de justice et la presse de gauche de notre région a fait chorus dans cette affaire avec la presse parisienne.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler à cette occasion que nos adversaires ont fait, dans le Nord et le Pas-de-Calais, un usage considérable des bulletins gommés. Non seulement ils ont distribué de petites listes imprimées en caractères microscopiques, mais ils ont également mis en circulation d'étroites bandes de papiers contenant le nom d'un seul candidat opportuniste.

Ces bandes s'appliquaient sur le nom d'un candidat conservateur et il fallait une certaine perspicacité pour s'apercevoir de cette substitution.

Néanmoins, il n'est venu à l'idée d'aucun maire conservateur d'annuler ces bulletins, qui pouvaient être considérés comme frauduleux, à plus juste titre que les listes gommées portant les noms des conservateurs du Tarn.

Nous sommes persuadés, au contraire, que, si, lors des dernières élections, nos amis s'étaient servi de semblables procédés, nos adversaires n'auraient pas eu assez d'indignation et assez de colère pour flétrir ces *manœuvres coupables*.

Mais que voulez-vous, la justice et l'opportunisme sont deux choses qui ne riment pas.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du jeudi 7 janvier 1886.

Présidence de M. HEDDE

Le « paria » MARTINET

Nos lecteurs se souviennent des faits qui se sont passés à Lys-lez-Lannoy dans la soirée du 28 septembre dernier et qui ont motivé l'arrestation du « paria» Martinet ; ils se souviennent également qu'à l'audience du tribunal correctionnel du 10 octobre, Martinet ayant déclaré l'incompétence de cette juridiction fut renvoyé à Douai devant la chambre des appels correctionnels qui, à la date du 19 octobre déclara le tribunal de Lille compétent et renvoya Martinet devant ses premier juges.

C'est dans ces conditions que le paria comparait de nouveau à l'audience de ce jour.

Martinet est correctement vêtu ; il porte un pardessus garni de fourrures ; avec sa moustache noire, il ressemble vaguement à un ténor d'opéra en quête d'emploi.

L'intraitable abstentionniste se comporte à l'audience comme le plus débonnaire des bourgeois.

La salle est comble. Le groupe anarchiste est largement représenté. Les révolutionnaires portent comme signe distinctif un foulard rouge et bleu.

Martinet a depuis le commencement de l'audience consulté un dossier et pris des notes. Il quitte sa fourrure de boyart russe et se présente vêtu d'un petit veston gris.

Ses cheveux en bandeaux, la ligne au milieu de la tête, lui tombent sur les sourcils et ne donnent pas précisément à son visage ce cachet d'intelligence caractérisé par les fronts découverts.

L'huissier fait l'appel des témoins.

M. ACHILLE SCRÉPEL, ex-député, arrive près de la barre, salue amicalement Martinet, s'entretient avec lui et s'exprime ainsi : « J'étais à la réunion de Lys-lez-Lannoy, je fus acclamé président de la réunion ; un tumulte s'éleva et on voulut imposer Carrette comme président.

«Le tumulte augmenta, on se précipita sur la table du président et on la renversa sur moi; aussitôt dégagé, je quittai la table poursuivi par les huées et les injures.»

A peine M. Scrépel a-t-il quitté la barre que Martinet se lève et déclare au Tribunal que Martinet est absent.

Demande. — Vous faites défaut ?

Réponse. — Non, et avant de répondre aux questions du président, je demande à déposer des conclusions qui amèneront probablement le tribunal à se déclarer incompétent attendu que le Martinet que vous avez devant les yeux n'est qu'un Martinet fictif.

Demande. — Vous ne pouvez prendre la parole avant d'avoir décliné vos noms au tribunal.

MARTINET répond alors aux questions du président et reconnaît avoir subi huit condamnations.

Le *paria* a une attitude très convenable pendant que le président énumère les différentes peines auxquelles il a été condamné.

Martinet, à la suite de cette énumération, se prétend uniquement arrêté et détenu et il s'écrie : Martinet est réhabilité par la prison; son passé n'existe plus; il peut lever le front très-haut; il s'appelle de droit : *La souffrance*.

MARTINET lit ensuite ses conclusions d'un ton très clair.

L'audience continue.

LE JUGEMENT

Martinet est acquitté.

NORD

La plantation du tabac dans le Nord. — Le département du Nord est autorisé, pour 1886, à planter en tabac, pour l'approvisionnement des manufactures de l'Etat, dans les arrondissements de Lille et d'Hazebrouck, 900 hectares, non compris le cinquième d'excédent toléré par la loi.

Il est appelé à fournir sur la récolte de l'année un contingent de 2,430,000 kil. de tabac. Le nombre de pieds à planter par hectare sera de 40 mille.

Les prix auxquels les tabacs seront payés sont fixés par 100 kilogrammes, savoir :

Tabacs marchands : 1re qualité, 140 fr.; 2e, 110 fr. ; 3e, 90 fr.

Tabacs non-marchands : 1re classe, 70 fr. ; 2e, 50 fr. : 3e, 25 fr.

Pour les tabacs de *surchoix* il sera accordé une allocation de 10 fr. par 100 kilogrammes, en sus du prix de la 1re qualité.

Avelin. — M. Legrand, juge d'instruction, accompagné de M. le docteur Castiaux, médecin-légiste, et d'un membre du parquet, est descendu mardi mardi à Avelin pour faire procéder à l'autopsie du sieur Flinois, décédé lundi, à la suite, assure-t-on, de coups reçus dans une rixe le 6 décembre dernier. Les conclusions du médecin-légiste ne sont pas encore connues.

Fourmies. — Il paraît qu'à Fourmies c'est comme à Roubaix. Nous lisons dans le journal de cette ville :

« Nous sommes informé que les cabarets borgnes qui font métier de débaucher la jeunesse, continuent, à la barbe de la police, l'exercice de leur infâme industrie. Dans l'un d'eux, le jour de l'an, on attirè, sous l'appât de petits cadeaux, de jeunes filles qu'on a retenues dans la maison; on y a retenu aussi un jeune homme mineur, presque un enfant.

» Est-ce qu'on ne pas bientôt nous débarrasser de ces bouges qui sont des foyers d'infection, en même temps que des lieux de démoralisation ?

» La conscience pulique s'indigne et réclame satisfaction.

Douai. — *Journaux et publicistes.* — M. Auguste Druelle, rédacteur en chef de l'*Ami du Peuple* de Douai, vient de prendre la direction de l'*Avenir* d'Arras. M. Duelle annonce cette détermination dans le numéro de mercredi de l'*Avenir*.

Seins-du-Nord. — Depuis quelque temps le nommé Flamme, ouvrier cordonnier à Sains-du-Nord, poursuivait de ses instances une jeune fille habitant la même commune et qui, à plusieurs reprises, lui avaient donné à entendre que ses démarches étaient inutiles.

Lundi soir, à la suite d'un nouveau refus, Flamme s'arma d'un revolver et déchargea plusieurs coups sur la jeune fille qui, heureusement ne fut pas atteinte, L'auteur de cette tentative a été arrêté et déposé en lieu sûr,

Bourbourg. — *Un drame.* — Dans la nuit de lundi à mardi, une floiture attelée de deux chevaux était conduite par un jeune charretier, âgé de 19 ans, celui-ci, légèrement ivre, s'étent endormi, lâcha les rênes qui retenaient ses chevaux. Ceux-ci, ne se sentant plus maintenus, s'emballèrent et après avoir parcouru plus de deux cents mètres, allèrent se précipiter dans le canal, à l'endroit dit le Gundal.

Aux cris du conducteur, plusieurs hommes accoururent et ce mirent en devoir de sauver l'attelage; on y réussit, après deux heures d'efforts, mais on ne put retrouver le crops du voiturier, et c'est mercredi matin seulement que des mariniers purent le faire revenir à la surface.

Dunkerque. — *Une brute.* — On lit dans la *Flandre* : « On nous raconte un fait grave qui se serait passé dernièrement dans notre ville.

» Un sous-officier d'artillerie faisait manœuvrer plusieurs soldats près la caserne du Hâvre, quand tout à coup il remarqua qu'un des artilleurs dépassait l'alignement.

» Le sous-officier, probablement surexcité, en voyant son commandement mal interprété, s'approcha rapidement de son subordonné et lui aurait appliqué un violent coup du canon de son mousqueton dans les côtes.

» La victime de cette sauvagerie aurait été près d'une heure étendue sur le sol sans pouvoir bouger et aurait dû rentrer à l'hôpital pour se rétablir. »

PAS-DE-CALAIS

L'*Univers* publie une lettre de M. A. Gros, ancien député du Pas-de-Calais, applaudissant à la thèse développée par l'évêque d'Angers en faveur des crédits du Tonkin. «Que Mgr Freppel sache, dit M. Gros, que ces paroles ont trouvé parmi des conservateurs du dehors l'écho qu'elle n'ont pas trouvé parmi ceux de l'Assemblée.

» Si chez vous l'honneur de la république, que nous n'aimons pas, est un jeu dans cette affaire aussi follement conduite que follement entreprise, il n'est pas moins vrai qu'à l'étranger, et pour tous ceux qui jugent de sang-froid la position, c'est l'honneur de la France qui se trouve forcément en jeu.

» Quoi ! nous laisserions exposer à toutes les fureurs d'une nation païenne et frénétique, attaquée par nous, cinq cent mille Annamites chrétiens qui se sont compromis pour nous, qui se sont fléc à notre drapeau, et pour qui le départ de ce drapeau serait le signal d'une affreuse boucherie ? Cela n'est pas possible, l'humanité et l'honneur ne le permettent pas.

» Non, toutes les rumeurs d'une assemblée passionnée et tumultueuse ne peuvent ici dominer la voix de l'honneur qui nous crie qu'une nation telle que la France doit tout faire et tout souffrir, *potius quam fœdari*. »

BELGIQUE

Evregnies. — M. Jean-Baptiste Briet, ancien bourgmestre d'Evregnies, est mort samedi, à l'âge de 76 ans. C'était un homme d'une haute honorabilité : il était entouré de l'estime et de la sympathie de tous ses concitoyens.

M. Briet avait fait partie du conseil communal pendant plus de quarante ans. Après trois ans d'échevinat, il avait été nommé bourgmestre. Durant les dix-huit années qu'il a occupé ses fonctions, il a rendu de grands services à la commune d'Evregnies. Sa sollicitude s'est surtout portée sur la voirie communale ; c'est pendant son mandat qu'Evregnies, pourvue jadis de chemins déplorables, a été mis en communication avec les localités environnantes par des voies d'un accès facile et très satisfaisant. M. Briet avait démissionné en 1878, en faveur de M. Charles Nutte, le bourgmestre actuel.

Les funérailles du défunt ont eu lieu ce matin, à 10 heures et demie, en l'église d'Evregnies, au milieu d'une affluence extraordinaire. Elles se sont faites avec beaucoup de solennité.

Les cordons du poêle étaient tenus par M. Duchatelet, Bourgmestre de St-Léger et conseiller provincial, M. Poulet, Bourgmestre de Dottignies, M. Mazure, Bourgmestre d'Estaimpuis et M. Nutte, Bourgmestre d'Evregnies.

Gand. — *La grève des fileurs.* — Gand, 5 janvier, 8 h. 55 du soir. — Une formidable colonne d'ouvriers sans travail, précédée d'un transparent, arrive, vers huit heures, sur la place du Tolhuis. Cette immense place mal éclairée et noire de monde présente un aspect sinistre. Devant le pont de l'industrie qui conduit à la fabrique se trouve un piquet de dix gendarmes fusil au pied. M. le bourgmestre est toujours là donnant ses ordres à la police.

Le rédacteur en chef du *Vooruit*, celui qu'on considère comme le chef du parti socialiste à Gand, le citoyen Anseele, se trouve à la tête des manifestants. Après avoir chanté pendant un quart d'heure les manifestants se retirent au son du clairon et vont parcourir les rues de la ville s'arrêtant devant les maisons de quelques fabricants pour siffler et huer.

Le nombre des manife augmente.

Gand, 6 janvier, 2 h. du soir. — Le temps est moins favorable qu'hier aux manifestants. Nous avons un pied de neige dans les rues et la neige tombe toujours. Aussi les manifestants sont-ils moins nombreux que la veille. Une centaine de jeunes gens sont massés devant le pont de l'Industrie, chantant les mêmes refrains, mais avec beaucoup moins d'entrain que les jours précédents.

Un fileur qui ne participe pas à la grève est poursuivi par les manifestants jusqu'à sa demeure, quai du Ramage. La police est obligée de le protéger.

Tout est fini à midi et demi.

On dit que les manifestants retourneront tous les jours à la fabrique pour huer et siffler les ouvriers qui reprendraient le travail.

Ostende.— La barque de pêche D. 773, patron Louis Elie, est entrée, hier, au port, ayant sur le pont un canot portant cette inscription : « D. 712, *Jeune Louisa*, Dunkerque.»

Le patron a déclaré qu'il avait repêché cette embarcation le 31 décembre dernier, à 30 milles au nord du *Nord Hinder*. Il y avait dans le fond du canot deux couteaux ouverts et la *bosse* ou ligne d'amarre était fraichement coupée.

Un télégramme fut envoyé à Dunkerque et le soir même la famille de ceux qui montaient la *Jeune Louisa* arrivait éplorée à Ostende. Deux heures après, le pilotage recevait une dépêche de Hambourg annonçant que la *Jeune Louisa* avait été coulée en mer, mais que tout l'équipage était sain et saut. Les braves matelots rentreront cette semaine dans leurs foyers.

L'année 1885 a fini tristement. Vendredi l'on a trouvé à la côte un canot vide, dont l'équipage, deux hommes d'Oostdunkerque, parti pour pêcher la sardine, avait péri dans une tourmente de neige.

La mer est mauvaise et fait prévoir de nouveaux accidents.

Charleroi. — *L'affaire Bernard.* — C'est aujourd'hui, 7 janvier, que l'épilogue de l'affaire Bernard-Du Rousseaux viendra devant le tribunal correctionnel de Charleroi.

Ville de Verviers. Conditionnement public des matières textiles

Consignations — Magasinage des marchandises

Conditionnement public des Matières textiles de Verviers

COMPAGNIE FERMIERE, A. JAMETEL ET Ce

Opérations faites en Décembre 1885.

Poids présenté : 65,176 k. — Conditionnements hygrométriques, 207; numérotages de fils, 40; décreusages ou dégraissages, 2; Mesurages d'étoffes, 18; pesages simples de marchandises, 3; simples tares d'emballages, 1; recherches des divers textiles dans leurs mélanges, 6; dosages des surcharges dans les textiles, 3; analyses, chimiques et autres, 29.

ÉTAT-CIVIL — Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 6 janvier. — Edmond Boussemart, rue du Coq-Français, 70. — Albert Casterman, rue de Bourgogne. — Maria Cools, rue